

## Le vote en assemblée générale

### Conditions de majorité

Quatre conditions de majorité peuvent être appliquées :

- ✓ la majorité simple : les voix « pour » sont supérieures aux voix « contre »
- ✓ la majorité absolue : la moitié des voix plus une
- ✓ la majorité qualifiée : un nombre de voix représentatif (exemple les 3/4 des voix)
- ✓ l'unanimité : toutes les voix

Et ces différentes majorités peuvent être déterminées par rapport à 5 critères :

- ✓ les membres présents
- ✓ les membres présents ou représentés
- ✓ l'ensemble des adhérents de l'association
- ✓ les suffrages exprimés (c'est-à-dire hors abstentions, bulletins blancs et nuls)
- ✓ les voix (hors abstentions, mais y compris les blancs et les nuls)

Le nombre de voix requises pour l'adoption d'une résolution peut donc considérablement varier selon les conditions de majorité appliquées.

### Cas concret

Calculez le nombre de voix nécessaire à l'adoption d'une résolution en fonction des conditions de majorité s'appliquant lors de vos Assemblées :

Nombre d'adhérents de votre association :..... (N)  
(supposant que chacun dispose d'une voix lors des délibérations)

Nombre de membres présents : ..... (P)

Nombre de membres représentés :..... R)

Nombre d'abstentions :..... (A)

Nombre de blancs de nuls :..... (B)

✓ Si les décisions sont prises à la majorité simple :

- majorité des membres présents :  $(P) \dots\dots\dots/2 = \dots\dots\dots$
- majorité des présents ou représentés :  $(P)+(R) \dots\dots\dots/2 = \dots\dots\dots$
- majorité de l'ensemble des adhérents :  $(N) \dots\dots\dots/2 = \dots\dots\dots$
- majorité des suffrages exprimés :  $(P)+(R)-(A)-(B) \dots\dots\dots/2 = \dots\dots\dots$
- majorité des voix :  $(P)+(R)-(A) \dots\dots\dots/2 = \dots\dots\dots$
- 

✓ Si les décisions sont prises à la majorité absolue, 1 voix de plus est nécessaire.

✓ Si les décisions sont prises à la majorité qualifiée, le total des voix est multiplié par le facteur retenu (exemple 3/4).